

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 mars 2025

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes DEFNET - ROLLET - Mrs BERETTI - BROUSSIN – LUCAS – NESME – Mmes FOILLARD – PASCAL – CONDEMINE.

Membres excusés : Mmes CHAVY – GUTTY - Mr COTHENET

Membre absent :

Secrétaire de séance : Madame Josiane ROLLET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 11 Février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Point CHAT-PITO Périscolaire
- 2) Demande de Subvention
- 3) Demande de Cession de biens relevant du domaine public
- 4) Information voirie CCSB 2025
- 5) Renouvellement bail la Poste
- 6) Application « Au fil de nos histoires »
- 7) Travaux divers
- 8) Questions diverses

t t t t t

1) Point CHAT-PITO Périscolaire.

Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal la demande d'intervention de l'Association CHAT-PITO pour faire un point sur leurs difficultés financières et leur demande de subvention.

Monsieur LAMURE laisse la parole à Mrs MOULIN et BESNARD.

L'association CHAT-PITO rencontre une très grande fragilité financière.

Plusieurs scénarios sont présentés au Conseil pour sauver l'association.

-Situation 1 : Etat actuel, périscolaire + 5 CDI + 1 CEE (vac).

Demande de subvention d'un montant de 20 619.00 €

Situation 2 : Périscolaire + 4 CDI + 1 CEE (mercredi + vac) + 1 CEE (vac).

Demande de subvention d'un montant de 16 664.00 €

Situation 3 : Uniquement les enfants de Villié-Morgon (périscolaire + mercredi + vac) 2 CDI

Demande de subvention non chiffrée.

La présentation de la situation financière fragile et des différents scénarios, tous fortement déficitaires, ont conforté la décision du conseil de récupérer l'activité périscolaire dès la rentrée 2025, pour pérenniser le service rendu aux familles villiatonnes, vu le risque imminent de fermeture du dit service.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de récupérer l'activité périscolaire dès la rentrée 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, pour 8, contre 2, abstention 2, décide d'attribuer la subvention.

DECIDE de récupérer l'activité périscolaire dès la rentrée 2025.

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année civile 2025 jusqu'à 13 000.00 €.

Ce montant ayant été estimé sur la base de la SITUATION 2 comme si dessous :

- Moitié de l'année civile du déficit présenté du périscolaire pour 2025, jusqu'à reprise par la commune en septembre 2025 ($7183/2 = 3\,591.50$ e).
- Totalité de l'année civile 2025 du déficit de l'extra-scolaire pour la partie Villiatonne (9 481.00 €).

Un calendrier pour reverser cette subvention exceptionnelle sera demandé, pour libérer les fonds suivant les besoins financiers de l'association : présentation d'un calendrier de versement ou de factures jusqu'à hauteur de ce montant.

Des échanges réguliers en 2025 entre les membres du Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association sont souhaités.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

2) Demande de Subvention

Monsieur LAUMURE donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Collège Jean-Claude Ruet sollicitant l'attribution d'une contribution financière. Monsieur LAMURE précise que cette demande de participation fait suite à la convention de partenariat signée entre le collège et les Maires.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ACCEPTE de verser la somme de 1 410.00 € au Collège Jean-Claude Ruet au titre de l'année 2025.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

3) Demande de Cession de biens relevant du domaine public.

Mr LAMURE expose au Conseil Municipal la demande de Mathieu VIVIER et Mme Laura MEZIAT qui propose d'acquérir un bout de terrain situé devant leur parcelle cadastrée AN 152 appartenant à la Commune qui leur permettrait d'installer un assainissement non collectif pour leur habitation.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de vendre une petite partie du terrain à Mr VIVIER et Mme MEZIAT pour la somme de 3.00 € le m2.

DIT que les frais de géomètre et les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette transaction.

CHARGE Mr le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

4) Information voirie CCSB 2025.

Madame ROLLET fait un point sur les travaux voirie en cours et à venir :

Le budget 2025 alloué par la CCSB sera entièrement consacré à une réhabilitation de la traversée de Morgon.

Début de la RD68 jusqu'à « Rue de la Chaponne ».

Elle présente au Conseil, le plan des aménagements prévus :

- Création Cheminement piéton
- Organisation stationnement
- Busage Fossé
- Marquage
- Réduction de vitesse.

Une réunion d'information pour les riverains se déroulera le 29 mars 2025 à 9h30 à la Salle des Fêtes de Villié-Morgon.

Les travaux débiteront début avril.

5) Renouvellement bail la Poste

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal de la demande de renouvellement par la Poste du Bail entre la Commune et la Poste de Villié-Morgon.

Il est proposé de renouveler le bail en date du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de neuf ans et demi, loyer annuel payable trimestriellement d'avance hors charges de 7 706.40 € révisable tous les ans à la date anniversaire.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

APPROUVE le renouvellement du bail commercial entre la Commune et la Poste pour une durée de neuf ans et demi à compter du 1^{er} janvier 2025.

FIXE le loyer à la somme de 7 706.10 € par an hors charges, payable trimestriellement d'avance, révisable annuellement au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE (indice de base : 2^{ème} trimestre).

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le bail locatif à intervenir.

6) Application « Au fil de nos histoires »

Monsieur BERETTI présente au Conseil Municipal une proposition de « Au fil de nos histoires » pour la création d'une Balade-Quiz dans le village. Les Balades-Quiz sont une invitation à la découverte de l'histoire de la Commune et l'histoire de France à travers des questions ludiques et accessibles à tous.

Les participants doivent simplement scanner le QR Code présent sur l'affiche au départ de la balade.

Une fois ce QR Code scanné, la balade commence, ils n'ont qu'à se laisser guider par les indications sur l'écran de leur smartphone tout au long du parcours

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE l'adhésion de la Commune à « Au fil de nos histoires » au prix de 3 000.00 € pour 5 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

7) Travaux Divers

7.1 Mr LAMURE informe le Conseil Municipal que les travaux dans le local commercial acheté à l'OPAC Rue Pasteur sera loué prochainement après travaux à un Ergothérapeute. Montant du loyer mensuel : 450.00 €
Les devis pour les travaux s'élèvent à 20 743.92 €.

7.2 Mr LAMURE donne lecture du devis de RIVIERE pour la réfection de la salle de classe. Le devis s'élève à la somme de 11 816.93 €.

Le Conseil accepte le devis.

7.3 Mr LAMURE informe le Conseil Municipal que de gros travaux sont à prévoir prochainement sur la couverture de l'église.

L'entreprise VOUILLON est intervenue en urgence pour sécuriser le site. Interventions sur la charpente du Beffroi et sur la couverture.

Ces travaux à prévoir étant très coûteux, il est proposé de lancer une cagnotte et faire appel aux dons.

8) Questions Diverses

8.1 Mr BERETTI informe le Conseil Municipal avoir rencontré les dirigeants de la Poste pour demander de plus amples amplitudes d'horaires d'ouverture pour la Poste de Villié-Morgon.

Cette demande n'a pas été acceptée.

8.2 Mme ROLLET informe le Conseil Municipal du départ prochain des élèves de l'école primaire pour la Classe poney.

Deux personnes du Conseil sont conviées à les rejoindre lors d'une soirée.

8.3 Mr BERETTI informe le Conseil Municipal qu'il reste un local à louer à la Maison Médicale.

8.4 Mr BERETTI informe le Conseil Municipal qu'une Galerie d'Art cherche un espace pour exposer sur Villié-Morgon.

8.5 Mr LAMURE informe le Conseil Municipal avoir reçu une proposition de Mr Bruno Vallet (PLANISPHERA), entrepreneur qui propose la réalisation d'un plan vectoriel cartographique touristique de la Commune.

Le devis s'élève à la somme de 2 200.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

APPROUVE le devis.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le devis.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

8.6 Mr BERETTI informe le Conseil Municipal de la proposition de l'entreprise GEOPTIS, filiale de La Poste qui est spécialisée dans la collecte, le traitement et la restitution de données territoriales grâce à des capteurs embarqués sur des véhicules des facteurs.

Elle propose de référencer toutes les voies communales dans le cadre de la politique de gestion de la voirie

Le devis s'élève à la somme de 8 732.40 €.

Le Conseil décidera dans les prochains mois, cette somme étant importante et non prévue au budget 2025.

8.7 Mr LAMURE propose de recevoir l'Association VCBB qui pratique le Volley à la salle des sports de Villié-Morgon tous les lundis soir concernant leur demande de réhabilitation d'un ancien terrain de tennis en terrain de Beach Volley.

Après nous avoir présenté leur projet, leurs besoins et leur demande de financement, le Conseil Municipal reporte leur décision à un prochain Conseil.

Le Tennis appartenant encore à la Société d'Economie Mixte Hôtelière de Villié-Morgon, l'achat doit être validé par le Conseil d'administration avant tout projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.